

INSTITUT INTERNATIONAL DE L'OMBUDSMAN

Réunion du Conseil d'administration

10-14 mai 2026 (Willemstad, Curaçao)

Compte rendu de décisions

Présent(e)s :

Comité exécutif

<i>Présidente :</i>	Mme Nadine Mailloux (Canada)
<i>Deuxième Vice-présidente :</i>	Mme Kholeka Gcaleka (Afrique du Sud)
<i>Trésorière :</i>	Mme Caroline Sokoni (Zambie)
<i>Secrétaire général :</i>	M. Bernhard Achitz (Autriche)
<i>Président régional pour les Caraïbes et l'Amérique latine :</i>	M. Keursly Concincion (Curaçao)
<i>Président régional pour l'Europe :</i>	M. Reinier Van Zutphen (Pays-Bas)

Président(e)s régionaux(ales) et membres du Conseil d'administration

<i>Président régional pour l'Afrique :</i>	M. George Robert (Seychelles)
<i>Afrique :</i>	Mme Grace Malera (Malawi)
<i>Asie :</i>	M. Sohail Rajput (Pakistan)
<i>Caraïbes & Amérique latine :</i>	Mme Jurima Bryson (Aruba) Mme Gwendolien Mossel (Saint-Martin)
<i>Europe :</i>	M. Joseph Zammit McKeon (Malte)
<i>Amérique du Nord :</i>	Mme Sandy Hermiston (Canada)

Non présent(e)s / excusé(e)s

<i>Première Vice-présidente :</i>	Mme Ayesha Hamid (Pakistan)
<i>Président régional Asie :</i>	M. Songsak Saicheua (Thaïlande)
<i>Présidente régionale Australasie & Pacifique :</i>	Mme Niki Rattle (Îles Cook)
<i>Australasie & Pacifique :</i>	M. Iain Anderson (Australie) M. Jack Chan (Hong Kong)

¹ RP = Président régional

Europe :

M. Marino Fardelli (Italie)

M. Dmytro Lubinets (Ukraine)

Mme Maria Stylianou-Lottides (Chypre)

Secrétariat général de l'IIO

Mme Ulrike Grieshofer, Directrice exécutive de l'IIO, cheffe du Secrétariat général de l'IIO

Mme Karin Wagenbauer, gestion de projets, Secrétariat général de l'IIO

Personnel accompagnant

Mme Rozeline Boekhoudt (Bureau de l'Ombudsman, Aruba)

M. Paul Borg (Bureau de l'Ombudsman, Malte)

M. Jurgen Cassar (Bureau de l'Ombudsman, Malte)

M. Chishala Kawesha (Bureau de la Protectrice publique, Zambie)

Mme Prince Charles (Bureau de la Protectrice publique, Afrique du Sud)

M. Alinafe Malunga (Bureau de l'Ombudsman, Malawi)

M. Raymond Mathilda (Bureau de l'Ombudsman, Curaçao)

M. Stephan Sjouke (Bureau de l'Ombudsman national, Pays-Bas)

Au cours de la réunion annuelle du Conseil d'administration (CA) de l'IIO, qui s'est tenue à Willemstad (Curaçao) du 10 au 14 mai 2026, le CA a pris les décisions décrites dans le présent document.

OUVERTURE DE LA RÉUNION

1. La présidente Mailloux a officiellement ouvert la réunion et souhaité la bienvenue à tou(te)s les directeurs(trices) présent(e)s. Elle a chaleureusement accueilli les membres nouvellement élus du CA – à savoir Mme Bryson, Mme Hermiston, M. Rajput et M. Robert – et a exprimé la gratitude du CA envers le Bureau de l'Ombudsman de Curaçao, pour accueillir cette réunion à Willemstad et pour avoir organisé cet événement avec tant de succès. La présidente a invité tou(te)s les directeurs(trices) présent(e)s à se présenter lors d'un bref tour de table.
2. Sur les 22 directeurs(trices), 12 étaient présent(e)s à la réunion de Curaçao. Conformément à l'article 14.6 des statuts de l'IIO, le quorum était donc atteint.

3. Le CA a approuvé l'ordre du jour de la réunion, l'enregistrement de celle-ci ainsi que la liste des participant(e)s. Le CA a également approuvé le résumé des décisions des réunions précédentes tenues à Rabat (mai 2025), tel qu'il avait été diffusé avant la réunion de Curaçao, et a retenu l'anglais comme langue de travail de la réunion.

RAPPORTS

4. Dans son rapport au CA, **la présidente de l'IIO**, Nadine Mailloux, a souligné que l'IIO était plus qu'un simple lieu de rencontre pour ses membres, mais aussi un allié concret et une voix crédible pour les ombudsmans du monde entier. Elle a brièvement évoqué sa prochaine participation au Groupe de haut niveau des Nations unies et à son intention de mettre en avant le rôle des institutions indépendantes de l'ombudsman ainsi que les efforts de l'IIO pour donner un sens plus concret aux Principes de Venise. Elle a en outre déclaré que, sous sa présidence, elle souhaitait voir l'IIO continuer à évoluer pour devenir une organisation dynamique et tournée vers l'avenir, dotée d'une autorité internationale et capable de soutenir ses membres lorsqu'ils en ont besoin. Le Conseil a pris acte du rapport de la présidente.
5. **Le secrétaire général de l'IIO**, Bernhard Achitz, a brièvement évoqué son rapport écrit, qui avait été distribué avant la réunion et qui servira, comme à l'accoutumée, de base au rapport annuel 2025/2026 de l'IIO. Considérant que de nombreux(euses) directeurs(trices) nouvellement élu(e)s assistaient pour la première fois à une réunion du CA, il a profité de son rapport pour donner un aperçu plus général des principales activités menées au quotidien par le Secrétariat général à Vienne et a confirmé que tous les coûts liés au personnel et à l'infrastructure du Secrétariat général sont pris en charge par le budget autrichien et non par les cotisations des membres. Il a également remercié Mme Mailloux d'avoir accepté la lourde responsabilité de présider l'institution et lui a assuré le soutien total du Secrétariat. Le CA a pris acte du rapport du secrétaire général.

DEMANDES D'ADHÉSION

6. Le CA a suivi une recommandation du Comité exécutif et a approuvé l'adhésion avec droit de vote du bureau de **l'Ombudsman régional de la Province autonome de Trente (Italie)**, cette institution remplissant toutes les conditions prévues à l'article 6, paragraphe 2, des statuts de l'IIO (lu en liaison avec l'article 2).

7. Le CA a suivi une recommandation du Comité exécutif et a approuvé l'adhésion (sans droit de vote) de l'Ombudsman **de la Défense nationale et des Forces armées canadiennes (Canada)**, cette institution ne remplissant pas toutes les conditions prévues à l'article 6, paragraphe 2, des statuts de l'IIO.
8. Le CA a suivi une recommandation du Comité exécutif et a approuvé l'adhésion (sans droit de vote) du bureau de **l'Ombudsman fédéral pour la Protection contre le Harcèlement des Femmes sur le Lieu de Travail (FOSPAH) du Pakistan**. Compte tenu du fait que le poste de président régional pour l'Asie était vacant jusqu'à récemment, le CA a accepté d'examiner la candidature à une date ultérieure, lorsqu'il sera possible de solliciter une recommandation de la part du président régional afin de déterminer si l'institution pourrait être éligible à une adhésion avec droit de vote.
9. Le CA a approuvé une recommandation du Comité permanent des statuts de l'IIO et a décidé de maintenir la catégorie de **membre sans droit de vote pour les particuliers**.
10. Le CA a en outre adopté les critères relatifs à cette catégorie d'adhésion tels qu'élaborés par le Comité permanent des Statuts et révisés par le Comité exécutif. Sur la base de ces nouveaux critères, sont éligibles les anciens titulaires (ombudsmans en chef et adjoint(e)s) des institutions membres de l'IIO ainsi que des institutions de l'ombudsman adhérant à des organisations partenaires avec lesquelles l'IIO a conclu des accords de coopération, à condition qu'ils confirment qu'ils respectent les valeurs et les principes de l'IIO et que leur fonction ou domaine d'activité actuel soit compatible avec ces valeurs et principes. Sont également éligibles les chercheurs(euses) et universitaires qui travaillent principalement dans le domaine de la recherche liée à la fonction de l'ombudsman et qui sont activement rattachés à une université ou à un établissement universitaire.
11. Le CA a accordé le statut de membre individuel sans droit de vote à **M. Mader (Allemagne)** et à **M. Janković (Serbie)** car ils remplissent tous deux les critères nouvellement adoptés.
12. Le CA a décidé de reporter sa décision concernant la candidature de **M. Cupti de Medeiros Junior** dans le but de clarifier avec le président régional si le candidat répondait aux critères récemment adoptés pour le statut de membre individuel sans droit de vote.
13. Le CA a rejeté la demande de **Mme Shabnam Pari Bhutto**, celle-ci ne remplissant pas les critères récemment adoptés pour cette catégorie d'adhésion.
14. Le CA a décerné **le statut de membre honoraire à vie de l'IIO** à M. Peter Boshier, ancien président régional de la région Australasie et Pacifique et vice-président de l'IIO, en reconnaissance de ses contributions exceptionnelles à l'IIO et à ses membres.

FINANCES

15. La trésorière de l'IIO, Caroline Sokoni, a présenté au CA le budget, l'actif, les recettes et le passif de l'IIO, confirmant que la situation financière de l'IIO reste solide et saine. Le CA a pris acte du rapport de la trésorière.
16. La trésorière a présenté un bref résumé du **rapport d'audit 2024/2025**, c'est-à-dire de l'année d'adhésion précédente, soulignant que l'IIO avait correctement enregistré toutes les transactions significatives, utilisé ses fonds conformément aux statuts et n'avait pas enregistré de recettes ou de dépenses inhabituelles. Le CA a approuvé le rapport d'audit 2024/2025.
17. Concernant la situation de **non-paiement prolongé des cotisations**, le CA a été informé des discussions du groupe de travail sur cette question, composé du trésorier, du secrétaire général et des présidents régionaux.
18. Région Afrique : Le président régional George Robert a rendu compte des actions de sensibilisation qu'il a menées dans sa région, lesquelles ont permis de mieux sensibiliser les membres et de susciter chez eux la volonté de se pencher sur les paiements en souffrance. Il a donc demandé que le délai accordé aux membres pour régler leurs cotisations impayées soit à nouveau prolongé, et le CA a accepté de prolonger ce délai jusqu'en juin 2027.
19. Région Asie : En l'absence du président régional, M. Rajput a également demandé une prolongation du délai (c'est-à-dire jusqu'en juin 2027) afin que le nouveau président régional puisse examiner de plus près la situation des membres asiatiques présentant d'importants arriérés et déterminer s'ils seraient en mesure de régler leurs cotisations impayées dans ce délai.
20. Région Australasie et Pacifique : La région ne compte aucun membre présentant des arriérés de cotisations de longue date.
21. Caraïbes et Amérique latine : Le président régional Keursly Concincion a confirmé que toutes les institutions ayant des arriérés de cotisations remontant aux cinq dernières années peuvent être exclues de l'IIO. Cela concerne notamment les institutions de l'ombudsman de la Province du Chaco, de la Province de Córdoba, de la Province de Jujuy, de la Ville de Posadas, de la Ville de Río Cuarto et de Villa María (toutes en Argentine), ainsi que la Procuradoria Federal dos Direitos do Cidadão (Brésil) et la Commission des Droits de l'Homme de Quintana Roo (Mexique).

22. Région européenne : Le président régional van Zutphen a confirmé que les adhésions de l'Ombudsman de la Ville d'Athènes (Grèce), de l'Ombudsman régional de Lombardie (Italie) et du Protecteur des Citoyens – Ombudsman – de la Province autonome de Voïvodine (Serbie) pouvaient être résiliées car ces institutions n'avaient pas réglé leurs cotisations au cours des cinq dernières années d'adhésion. Il a demandé une prolongation du délai (à savoir jusqu'en juin 2027) afin de donner au bureau de la Sindicatura de Greuges de l'Hospitalet de Llobregat (Espagne) la possibilité de régler les arriérés des trois dernières années.
23. Région d'Amérique du Nord : La région ne compte aucun membre présentant des arriérés de cotisations de longue date.
24. Le CA a pris note d'une explication du secrétaire général selon laquelle le **compte de dépôt à terme fixe** – que le CA avait approuvé lors de sa réunion de 2025 – n'avait pas encore pu être ouvert en raison du changement à la présidence de l'IIO. Une fois les démarches administratives nécessaires menées à bien auprès de *UniCredit Bank Austria AG*, le Secrétariat ouvrira un compte de dépôt à terme fixe d'une durée d'un an sans possibilité de retrait et y transférera 200 000,00 EUR afin de percevoir des intérêts.
25. Le CA a approuvé la suppression du poste budgétaire consacré aux frais de déplacement des membres ayant participé à la Conférence mondiale de 2024, qui présente encore un solde de 19 031,00 EUR, ainsi que le reversement de ce montant au budget général de l'IIO.

SUBVENTIONS RÉGIONALES

26. Le CA a décidé de maintenir le programme de **subventions régionales en 2026/2027** et a approuvé un montant total de 60 000,00 EUR à cette fin. Ce montant sera réparti à parts égales entre les six régions de l'IIO (soit 10 000,00 EUR par région). Le Secrétariat général lancera, comme à l'accoutumée, un appel invitant les membres à soumettre des propositions de projets. Le CA a en outre approuvé une suggestion visant à autoriser les demandes de subventions régionales à un stade ultérieur de l'année d'adhésion et après la date limite fixée, au cas où la région concernée n'aurait pas utilisé la totalité des fonds qui lui ont été alloués. Par ailleurs, le CA a convenu que le programme de subventions régionales devrait faire l'objet d'une communication permettant aux membres de mieux comprendre le processus et les exigences en matière de subventions régionales (par exemple, par le biais d'un webinaire en ligne).

HÔTE DE LA 14^e CONFÉRENCE MONDIALE DE L'IIO

27. À la suite d'un deuxième appel à propositions pour accueillir la 14^e Conférence mondiale et l'Assemblée générale de l'IIO en 2028 – année qui coïncide également avec le 50^e anniversaire de l'IIO –, l'IIO a reçu une proposition de projet de la part des trois institutions membres suivantes : la Commission de Justice administrative (Ombudsman) du Kenya ; le Commissaire à l'Administration et à la Protection des Droits de l'Homme (Ombudsman) de Chypre ; et l'Ombudsman des îles Canaries (Espagne).
28. Ces trois candidatures ont été portées à l'attention du CA avant la réunion de Curaçao, les membres du CA ayant la possibilité de poser des questions aux institutions candidates s'ils avaient besoin d'informations complémentaires. Aucun membre du CA n'a posé de questions supplémentaires sur ces trois propositions, qui ont donc été soumises au vote lors de la réunion du CA à Curaçao.
29. À l'issue d'une brève discussion, un scrutin secret a été organisé lors de la réunion du CA à Curaçao, le secrétaire général faisant office de président du bureau de vote, avec le soutien de la directrice exécutive de l'IIO, Uli Grieshofer, et de Stephan Sjouke en tant que témoins. Le candidat de Chypre a obtenu un (1) vote, celui de Kenya deux (2) votes et celui d'Espagne neuf (9) votes. En conséquence, le bureau de l'Ombudsman des îles Canaries (Espagne) a été élu pour accueillir la 14^e Conférence mondiale et l'Assemblée générale de l'IIO en 2028.
30. Conformément à l'article 11.1(d) des statuts de l'IIO, l'Ombudsman des îles Canaries sera membre du CA de l'IIO jusqu'à la tenue de la conférence en 2028.
31. Le CA a approuvé une recommandation du secrétaire général visant à ne pas modifier pour l'instant les critères et la liste des exigences en vigueur pour l'organisation d'une Conférence mondiale et d'une Assemblée générale de l'IIO, et a convenu que cette question devrait plutôt être examinée par les membres du CA en charge de ce dossier à l'approche de l'événement de 2032.

COMITÉS ET GROUPES DE TRAVAIL

32. La directrice exécutive Grieshofer a présenté un bref compte rendu des travaux et des réunions du **COMITE PERMANENT DES STATUTS** de l'IIO, au nom du président de ce comité, l'ombudsman Jack Chan, qui n'était pas présent à Curaçao. Elle a rappelé que ce comité ne se composait jusqu'à présent que de membres de l'APOR, des régions asiatique et européenne, et a invité les membres des autres régions à le rejoindre également, en

soulignant qu'il ne s'agissait pas nécessairement de membres du CA, mais qu'il pouvait également s'agir de membres votants en règle souhaitant contribuer aux questions abordées au sein de ce comité.

33. Mme Grieshofer a rappelé au CA les propositions de modification des statuts élaborées par le comité précédent et présentées à l'Assemblée générale (AG) à La Haye en 2024. Bien que le vote indicatif lors de l'AG ait montré un soutien clair en faveur de ces modifications, celles-ci n'ont malheureusement pas pu être adoptées, l'AG de La Haye n'ayant pas atteint le quorum requis. Les modifications respectives des **articles 7, 9, 10 et 17** seront donc présentées à la prochaine AG en 2028 en vue de leur adoption.
34. Les premières propositions d'amendements émanant du Comité permanent des statuts concernent **l'article 14.3** et le fait que seuls les membres votants en règle doivent être pris en compte pour le quorum des AG, ainsi que **l'article 14.4** et la précision selon laquelle le vote par procuration par un membre du personnel désigné ne s'applique qu'aux réunions de l'AG (et non aux réunions du Comité exécutif ou du CA). En outre, un ajout mineur à **l'article 21.5** prévoit que l'audit des finances de l'IIO pourrait être réalisé en faisant appel à un seul cabinet d'audit, plutôt qu'à deux auditeurs issus des membres de l'IIO. Il s'agit également de clarifier et de refléter la pratique courante.
35. Le CA a brièvement débattu de la question **du vote par procuration** et de la question de savoir si celui-ci devait être étendu au vote par procuration lors des AG par des collègues ombudsmans d'une autre institution et au vote par procuration par des membres du personnel désignés lors des réunions du CA. Des préoccupations ont d'abord été exprimées, notamment concernant le quorum aux AG, qui dépend du nombre d'institutions membres présentes. Le CA a décidé de charger le Comité permanent des statuts d'étudier les différentes approches possibles à l'avenir et de présenter ses avis et solutions au CA pour un examen plus approfondi.
36. Mme Grieshofer a indiqué que le Comité avait également examiné une proposition visant à rendre publics les procès-verbaux des réunions du CA auprès de l'ensemble des membres de l'IIO. La pratique courante de l'IIO consiste à disposer de transcriptions intégrales des réunions du CA à des fins de documentation uniquement, ainsi que de résumés des décisions qui sont communiqués au CA et traduits en français et en espagnol après chaque réunion. Le CA a convenu que le **résumé des décisions des réunions du CA** pouvait être mis à la disposition des membres de l'IIO dans l'espace membres protégé par mot de passe du site web de l'IIO.

37. Enfin, Mme Grieshofer a informé le CA que la commission permanente des statuts se penchera également sur les **dispositions relatives à l'élection des membres du bureau de l'IIO** (à savoir le président, les deux vice-présidents et le trésorier) afin de clarifier davantage et de faciliter le processus avant la tenue des prochaines élections en 2028. Le comité présentera une proposition au CA lors de sa prochaine réunion à Vienne en 2027.
38. Le vice-président du **GROUPE DE TRAVAIL DE L'UNIC**, M. Sohail Rajput, a brièvement informé le CA des progrès réalisés par le groupe concernant les différentes priorités identifiées pour la période de travail 2024-2028. Il a évoqué le protocole d'accord signé avec l'UNITAR et une première proposition de formation dispensée par l'UNITAR, ainsi que la prochaine table ronde de haut niveau organisée par le Bureau du Président de l'Assemblée générale des Nations unies à New York le 18 mai 2026, à laquelle l'IIO sera représentée par sa présidente. Il a également indiqué que des progrès satisfaisants étaient réalisés en ce qui concerne la coopération avec la Commission de Venise et une éventuelle relance des Principes de Venise. Ce projet spécifique prévoit également une rencontre entre la présidente de l'IIO et la Commission de Venise en décembre 2026. Aucun progrès n'a pu être réalisé à ce jour concernant le renouvellement d'un protocole d'accord avec la GANHRI en raison de problèmes internes imprévus au sein de ce dernier. Des premiers contacts doivent être pris prochainement avec le secrétaire général de l'OCDE afin d'étudier d'éventuelles pistes de coopération. M. Rajput a conclu en évoquant la résolution des Nations unies sur les médiateurs, qui sera à nouveau présentée à l'Assemblée générale des Nations unies cette année (vraisemblablement en décembre), et a invité le CA à transmettre au Secrétariat des propositions d'amendements afin que le groupe de travail de l'UNIC puisse en tenir compte. Le CA a pris acte du rapport d'étape et a remercié le groupe de travail de l'UNIC pour ses efforts.
39. En ce qui concerne l'éventuelle organisation d'un événement parallèle de l'IIO dans le cadre du **Forum politique de haut niveau (HLPF)** annuel des Nations Unies, le CA a approuvé l'approche du groupe de travail consistant à se concentrer sur la participation de l'IIO au HLPF 2026 et à étudier la possibilité d'organiser un événement parallèle lors du HLPF de l'année prochaine. Le coordinateur responsable du sous-groupe UNIC concerné prendra l'initiative d'organiser une mission permanente susceptible d'accueillir cet événement.
40. Le président régional van Zutphen a brièvement résumé les travaux du **GROUPE DE TRAVAIL SUR LA POLITIQUE DE DEPLACEMENT** et a présenté le projet final d'une politique de déplacement révisée. Il a souligné les ajouts les plus importants, tels que la demande d'informer le Secrétariat de la participation à des événements internationaux afin d'assurer une meilleure coordination de la représentation de l'IIO au cas où le(la)

président(e) ne serait pas en mesure de le faire. Il a également souligné que la nouvelle politique ne s'appliquait pas aux réunions de l'IIO, telles que les Assemblées générales, ni aux réunions du CA ou du Comité exécutif, mais uniquement aux autres événements internationaux, et qu'elle servait de dernier recours au cas où les directeurs(trices), qui se déplacent pour représenter l'IIO, ne seraient pas en mesure de prendre en charge eux-mêmes ces frais de déplacement. Il a également précisé que cette politique s'appliquerait à tous les membres du CA, y compris le Secrétaire général. En ce qui concerne les dispositions relatives au financement des billets d'avion (c'est-à-dire le tarif économique le plus bas possible), le CA a convenu que les surclassements payés par la personne voyageant sur ses propres deniers (c'est-à-dire non pris en charge par son administration) seraient autorisés. Le CA a approuvé la politique de voyage révisée de l'IIO et a décidé de la publier sur le site web de l'IIO ; il a remercié le groupe de travail pour ses efforts.

41. La directrice exécutive de l'IIO, Mme Grieshofer, a informé le CA de l'avancement des travaux du [GROUPE DE TRAVAIL SUR LE CODE D'ÉTHIQUE](#) et a présenté un projet, qui a été soumis lors de la réunion de Curaçao. Elle a brièvement expliqué l'approche adoptée par le groupe et précisé que la formulation générale avait été modifiée pour utiliser le terme « doit ». De plus, le titre du document est désormais « guide » plutôt que « code ». Une phase de consultation auprès de l'ensemble des membres de l'IIO a suscité de nombreux commentaires et révélé un vif intérêt de la part des membres. Le groupe a décidé d'ajouter un préambule au document afin de le rendre plus lisible et d'exprimer clairement, dès le début, un engagement envers les sept principes. Le document en cours d'élaboration développe plus en détail chacun de ces principes. Le CA a approuvé le Guide des Principes éthiques des Ombudsmans et de leurs Collaborateurs(trices) et a remercié le groupe de travail pour ses efforts et son travail.
42. Au nom du [COMITÉ DE RÉDACTION](#), RP Concincion a présenté la version finale des « Lignes directrices rédactionnelles pour les Communications publiques de l'IIO », qui avaient été diffusées avant la réunion. Il a expliqué que ces lignes directrices visent à faciliter la communication de l'IIO auprès de l'ensemble de ses membres et a souligné qu'elles ne remplacent pas les procédures existantes, mais viennent plutôt les compléter. Elles s'appliquent à tous les canaux de communication et prévoient la mise en place d'un comité de rédaction. Elles prévoient une procédure accélérée lorsque des réponses immédiates sont nécessaires et accordent au Secrétariat une certaine marge d'appréciation pour les communications plus générales et pour déterminer quand il convient de faire intervenir le comité de rédaction. Elles exigent l'ajout de clauses de non-responsabilité pour les contenus fournis par les membres sur le site web de l'IIO afin de protéger l'IIO contre toute interprétation erronée. Il a conclu en expliquant que les lignes

directrices comprennent une clause d'évaluation, c'est-à-dire que deux ans après leur entrée en vigueur, elles devront faire l'objet d'une évaluation afin de déterminer s'il est nécessaire d'y apporter des modifications ou des changements. Le CA a approuvé les lignes directrices rédactionnelles relatives aux communications publiques de l'IIO et a remercié le comité de rédaction pour ses efforts et son travail.

43. Le CA a examiné une proposition émanant du Médiateur et du Contrôleur général d'Israël visant à créer un GROUPE DE TRAVAIL sur l'IA. Le CA a reconnu qu'il s'agissait d'une question d'une grande actualité et qu'un tel groupe devrait non seulement se pencher sur la manière dont les médiateurs utilisent l'IA, mais également examiner l'utilisation de l'IA par l'administration publique. Le Secrétariat lancera un appel à candidatures auprès des membres intéressés par ce groupe de travail (qu'il s'agisse de titulaires de fonctions ou de membres du personnel) et le groupe sera invité à élire son président et à définir son propre ordre du jour. Le CA a décidé de créer ce groupe de travail sur l'IA conformément aux principes et aux pratiques courantes de l'IIO.

DECISION SANS REUNION

44. Le secrétaire général a expliqué que le processus de prise de décision sans réunion, conformément à l'article 17 des statuts de l'IIO, peut s'avérer très chronophage et que le CA est donc à nouveau invité à donner son consentement général afin que les décisions relevant de l'article 17 ne nécessitent qu'une majorité simple sur la question elle-même. La majorité des deux tiers requise pour un tel consentement général n'ayant pas été atteinte à Curaçao, le CA a convenu qu'un consentement général serait obtenu auprès de l'ensemble du CA par voie électronique (c'est-à-dire par le biais de la prochaine décision prise en vertu de l'article 17), à l'instar de la démarche adoptée l'année dernière.
45. La présidente a une nouvelle fois rappelé à tou(te)s les directeurs(trices) de répondre rapidement au Secrétariat général car cela est essentiel pour que celui-ci puisse faire avancer les dossiers.

OMBUDSMAN MENACÉ

46. Le secrétaire général a informé le CA que le groupe de travail de l'UNIC avait demandé au Comité exécutif si les lignes directrices actuelles relatives au soutien aux ombudsmans menacés devaient être mises à jour. Le Comité exécutif a examiné cette question lors d'une de ses réunions en ligne et n'a pas jugé nécessaire de modifier ces lignes directrices

dans l'immédiat. Le CA a approuvé l'avis et l'approche du Comité exécutif sur cette question.

FORMATION

47. Le secrétaire générale Achitz a informé le CA de la possibilité de poursuivre la coopération en matière de webinaires avec le Centre de Recherche des Ombudsmans africains (**AORC**) en 2026/2027. Cela impliquera de proposer des intervenants de l'IIO pour les thèmes des webinaires diffusés avant la réunion et de prendre en charge les frais d'interprétation en espagnol lors de ces webinaires. Le CA a accepté de poursuivre la coopération en matière de webinaires avec l'AORC et a approuvé la liste des thèmes telle qu'elle avait été diffusée avant la réunion. Le CA a également approuvé un montant maximal de 2 160,00 EUR pour financer l'interprétation en espagnol pour un maximum de huit webinaires.
48. Le CA a examiné la proposition soumise par le Bureau du Chancelier de Justice concernant un **atelier** de niveau avancé **sur l'IA en Estonie**. Cet atelier se tiendra à Tallinn à l'automne 2027 et accueillera au maximum 25 participant(e)s. Il s'agit d'un atelier de suivi qui accordera une attention particulière aux systèmes d'IA à fort impact dans des domaines particulièrement sensibles qui affectent directement les droits et les intérêts des personnes. Le CA a approuvé le soutien à l'atelier sur l'IA à hauteur d'un montant maximal de 30 000,00 EUR et a décidé de réserver 5 000,00 EUR supplémentaires à des bourses destinées à financer les frais de déplacement et/ou d'hébergement des membres disposant de ressources financières limitées.
49. Le secrétaire général Achitz a expliqué que des efforts avaient été déployés pour proposer une **formation à la lutte contre la corruption** dispensée par l'**IACA** (Académie internationale de Lutte contre la Corruption) aux membres de la région africaine. L'IACA est très intéressée par cette coopération et pourrait proposer des formations sur divers thèmes en s'appuyant sur des experts connaissant bien le contexte africain. La formation se déroulerait en présentiel pour un maximum de 35 à 40 participant(e)s et pourrait avoir lieu vers mars 2027. L'AORC a manifesté son intérêt pour cette initiative et pourrait prendre en charge les frais de déplacement et d'hébergement des participants, tandis que l'IIO couvrirait les frais des formateurs. Le CA a décidé de donner suite à cette formation en matière de lutte contre la corruption et a chargé le Secrétariat de poursuivre les négociations sur les détails avec l'IACA, l'AORC et l'institution d'accueil (encore à déterminer). Le Secrétariat fera rapport au CA dès que de plus amples informations seront

disponibles afin d'obtenir l'approbation finale du CA (notamment en ce qui concerne le coût global).

50. Lors de sa réunion à Rabat (mai 2025), le CA a décidé de poursuivre les négociations afin de proposer à ses membres une **formation de l'UNITAR sur les ODD** et a approuvé un montant maximal de 30 000,00 EUR pour ce projet. Une première proposition de l'UNITAR envisage des formats en ligne pour un maximum de 30 participant(e)s afin de garantir une approche pratique et des échanges actifs. Une date possible pourrait se situer aux alentours de novembre 2026 et il serait également possible de s'adapter à différents fuseaux horaires. Le contenu a été légèrement adapté pour inclure une perspective d'avenir, compte tenu de l'approche de l'Agenda 2030. L'UNITAR a proposé deux options s'étalant soit sur 3, soit sur 5 semaines, avec une demi-journée de formation par semaine. Le CA a estimé que l'option des 5 demi-journées était plus réalisable car elle permettrait d'aborder les thèmes de manière plus approfondie, tout en restant dans les limites du budget alloué à cette formation. Le CA a demandé que les membres soient informés bien à l'avance afin qu'ils puissent prendre les dispositions nécessaires pour que leur personnel puisse participer à cette formation sur une période aussi longue. En outre, le CA a demandé au Secrétariat d'étudier la possibilité d'augmenter le nombre maximal de participant(e)s.
51. M. Achitz a informé le CA d'une proposition de l'université Queen Margaret visant à proposer aux membres de l'IIO une **formation classique de la QMU** sur les techniques de traitement des plaintes. Cette formation comprendrait 2,5 jours de formation en présentiel pour un maximum de 30 participant(e)s, animée par deux formateurs(trices) expérimenté(e)s de la QMU. Il faudrait encore trouver un établissement d'accueil pour cette formation et le Secrétariat de l'IIO pourrait, si nécessaire, intervenir et accueillir la formation à Vienne. Bien que cette formation doive être accessible aux participant(e)s de toutes les régions, son contenu s'adresse aux ombudsmans nouvellement nommés ou aux membres du personnel récemment recrutés ayant peu d'expérience dans le domaine des enquêtes de l'ombudsman. Le CA a demandé au Secrétariat de prendre contact avec les parties prenantes afin de déterminer s'il existe un besoin pour cette formation spécifique dans la région et, le cas échéant, si une institution membre serait disposée à l'accueillir.
52. Le CA a examiné la possibilité de proposer une formation « en interne » de l'IIO sur la fonction de l'ombudsman ainsi que sur les techniques de traitement et d'enquête relatives aux plaintes, dans le cadre d'une offre de formation permanente, estimant qu'elle permettrait de tirer parti du vaste réservoir de connaissances et d'expertise de ses membres actuels et de ses anciens collègues ombudsmans.

PROJETS DE L'IIO

53. La présidente Mailloux a informé le CA des travaux menés par la région européenne pour renouveler les relations avec la Commission de Venise du Conseil de l'Europe et de ses efforts visant à relancer les **Principes de Venise**. En tant que seule organisation mondiale regroupant les ombudsmans du monde entier, l'IIO a pour objectif de rendre les Principes de Venise plus universels et d'occuper l'espace d'expertise entre les ombudsmans et ces principes. Cela profitera aux membres de l'IIO car cela aiderait les ombudsmans du monde entier à appliquer les Principes de Venise et à s'y conformer, c'est-à-dire à s'évaluer par rapport à ces principes, à déterminer où ils en sont et comment ils pourraient s'améliorer. Le CA a approuvé l'approche consistant à solliciter des déclarations interprétatives de la Commission de Venise sur les principes les plus importants et à aller de l'avant avec un projet portant sur le rôle de l'IIO dans l'accompagnement de l'alignement des ombudsmans sur les Principes de Venise et dans l'aide apportée aux membres pour qu'ils se hissent au niveau de ces normes reconnues. Dans un premier temps, la présidente Mailloux abordera cette question lors de la prochaine réunion du HLP 2026 à New York, qui sera spécifiquement consacrée aux Principes de Venise.
54. Le Contrôleur de l'État et Ombudsman d'Israël a présenté une proposition visant à renforcer la coopération entre **les institutions de l'ombudsman et les institutions supérieures d'audit (SAIs)**, compte tenu du lien étroit et naturel qui existe entre leurs fonctions respectives et les thèmes, défis et valeurs qu'ils partagent, tels que la responsabilité, la transparence et la bonne gouvernance. En tant qu'actuel président de l'Organisation européenne des Institutions supérieures d'Audit des Finances publiques (EUROSAI), nos collègues israéliens seraient disposés à prendre un rôle prépondérant dans l'organisation de conférences et dans l'échange entre pairs entre les ombudsmans et les SAIs. Le CA a salué l'initiative de l'ombudsman d'Israël. Toutefois, le CA a convenu qu'étant donné qu'aucun autre membre de l'IIO n'exerce cette double fonction, la priorité devait être accordée aux nombreux projets de coopération actuellement en cours.
55. Une enquête menée auprès de l'ensemble des membres de l'IIO a montré que ceux-ci perçoivent la création d'une **Journée internationale des Ombudsmans** comme un message clair et unifié sur les valeurs du contrôle indépendant et comme une occasion de renforcer les normes internationales, d'encourager la collaboration, d'accroître la visibilité et d'améliorer la connaissance et la confiance du public. Le CA a convenu que le groupe de travail de l'UNIC devrait examiner la possibilité d'instaurer une telle Journée internationale des Ombudsmans au sein du système des Nations Unies et rendre compte au CA des progrès réalisés lors de sa prochaine réunion.

PUBLICATIONS DE L'IIO

56. En ce qui concerne la série de **documents sur les meilleures pratiques (Best Practice Paper, BPP)** de l'IIO, le CA a examiné un document soumis par le Bureau de **l'Ombudsman indonésien**, qui traite de la procédure interne de gestion de la qualité de ce bureau. Le CA a estimé que, bien que le document lui-même soit intéressant à lire, le sujet en tant que tel est très spécifique au processus indonésien et ne doit donc pas être inclus dans la série BPP. L'IIO se fera toutefois un plaisir de partager ce document indonésien avec l'ensemble de ses membres par le biais de la lettre d'information de l'IIO.
57. Lors de sa réunion à Rabat (mai 2025), le CA a approuvé le thème d'un **document sur les meilleures pratiques** proposé par le Bureau du **Médiateur de Barcelone** (Espagne) concernant la mise en place d'une commission de réparation. La version finale de ce document a été approuvée par le CA en vue de sa publication sur le site web de l'IIO.
58. Le CA a approuvé la nouvelle approche et la nouvelle mise en page du **rapport annuel de l'IIO**, qui visent à rendre le rapport plus concis et plus accessible, ainsi qu'à établir un lien plus clair entre les activités et les projets de l'IIO et ses objectifs stratégiques. Le CA a en outre convenu d'imposer une limite stricte du nombre de pages pour les rapports régionaux et a demandé au Secrétariat de fournir des orientations sur la rédaction de ces rapports (en termes de structure, de mise en page et de contenu).
59. Le CA a pris acte d'un rapport d'étape présenté par la deuxième vice-présidente, Kholeka Gcaleka, concernant **l'étude comparative africaine**, désormais menée par le Centre de Recherche des Ombudsmans africains (AORC). La région est actuellement en train de mettre à jour le site avec les informations recueillies auprès des ombudsmans de la région et profitera de la prochaine réunion en présentiel pour finaliser cette phase du processus.

RAPPORTS DES REGIONS

60. Les président(e)s régionaux(ales) de l'Afrique, de l'Asie, des Caraïbes et de l'Amérique latine, de l'Europe et de l'Amérique du Nord ont présenté les principales évolutions, les projets et les réalisations de leurs régions respectives à l'aide de rapports écrits, qui avaient été distribués avant la réunion.

PROCHAINE REUNION DU CA

61. À Rabat, le CA avait déjà décidé de tenir sa réunion de 2027 à Vienne. Le secrétaire général Achitz a informé le CA que le Conseil autrichien de l'Ombudsman se réjouissait d'accueillir tou(te)s les directeurs(trices) à Vienne. Le CA a décidé de tenir sa **prochaine réunion à Vienne du 9 au 13 mai 2027.**

ANNEXE : Résumé financier

PROJETS APPROUVÉS	Dépenses en euros
Subventions régionales 2026/2027	60 000,00
Interprétation en espagnol pour un webinaire dans le cadre de la coopération avec le Centre de Recherche des Ombudsmans africain (AORC)	2 160,00
Atelier sur l'IA en Estonie	35 000,00
TOTAL (si les montants maximaux s'appliquent)	97 160,00

RETOUR AU BUDGET GÉNÉRAL	Remboursement en EUR
Financement non réclamé pour la Conférence mondiale de 2024	19 031,00
TOTAL (si les montants maximaux s'appliquent)	19 031,00